

UNIVERSITE DE NEUCHÂTEL

DIES ACADEMICUS

Samedi, le 6 novembre 2010

Allocution de Dick Marty, Président du Conseil de l'Université

C'est avec émotion que je retrouve l'Université de Neuchâtel où, il y a bien longtemps – même si cela me paraît hier – j'ai passé la période la plus importante de ma formation, une formation non seulement technique mais aussi humaniste dans le sens le plus large du terme, une expérience qui a certainement été décisive pour la suite de mon parcours.

J'aimerais exprimer ma reconnaissance au Conseil d'Etat pour la confiance qu'il m'a témoignée en m'appelant à présider le Conseil de l'Université. J'ai un peu l'impression aujourd'hui de clore un cercle : ma première activité professionnelle, après les études, a été dans le domaine de la recherche auprès de l'Institut Max-Planck de droit pénal et de criminologie de Fribourg-en-Brisgau, un choix – combien heureux ! – qui m'avait été suggéré par mon directeur de thèse, le professeur François Clerc. J'ai été alors fasciné par l'organisation de la recherche scientifique en Allemagne, par l'indépendance et les moyens qui lui étaient accordés. Alors que je m'acheminais vers une carrière académique, j'ai finalement répondu à l'appel du terrain, un itinéraire qui m'a conduit à travers les trois pouvoirs de l'Etat, la justice, l'exécutif et le législatif. Toutes ces expériences me permettent aujourd'hui de pleinement mesurer et apprécier le courage et la clairvoyance des Neuchâtelois qui, déjà en 1837, demandaient au Roi de Prusse d'instituer une Académie, transformée en Université il y a maintenant plus d'un siècle. Un effort et une constance admirables de la part d'un Canton relativement petit et aux moyens certainement pas illimités.

Les années passées en Allemagne en étroit contact avec la réalité universitaire m'ont permis de pleinement mesurer et apprécier les avantages de notre Alma Mater. L'Albert-Ludwigs-Universität de Fribourg-en-Brisgau comptait alors – nous étions en 1970 – 15'000 étudiants. Un monde et une atmosphère bien différents par rapport à ce que je venais de vivre dans les espaces de l'Avenue du 1^{er} Mars. Certes, le choix des cours était plus riche, mais cette extraordinaire dimension humaine qui avait caractérisé mes études à Neuchâtel était totalement absente : les professeurs qui vous saluaient par votre nom, la possibilité de poser des questions pendant le cours, les séminaires parfois au domicile du professeur, sans oublier la qualité remarquable de l'enseignement. Après plus de quarante ans, j'ai encore un souvenir vif et lumineux des cours des professeurs Aubert, Grossen, Clerc, Juvet, Grisel, Jeanprêtre et beaucoup d'autres. Cela pour dire que la dimension n'est pas nécessairement un indicateur de la qualité de l'institution universitaire.

Le radical Tessinois Stefano Franscini, Conseiller fédéral du premier gouvernement sous la nouvelle Constitution de 1848, fut aussi le premier chef du Département de l'Intérieur, alors considéré comme le moins prestigieux, « *tempi passati* », M. le Conseiller fédéral !

Rappelons, pour la petite histoire, qui peut cependant parfois aider à mieux éclairer certains événements du présent, que Frascini ne fut pas réélu comme conseiller national au Tessin mais, en hommage au principe que nul n'est prophète en son pays, repêché par les électeurs du canton de Schaffhouse, ce qui lui permit en 1854 de continuer à exercer ses fonctions de Conseiller fédéral jusqu'à sa mort en 1857. Frascini, célébré aujourd'hui comme le père de l'école tessinoise, rêvait de créer un office fédéral de la statistique, ce qui fut réalisé en 1860 et qui, longtemps après, eu des retombées positives aussi pour Neuchâtel ; sa véritable ambition, cependant, était d'instituer une université fédérale, une institution qui aurait dû être un lieu de formation et de rencontre de nos différentes cultures. L'idée, on peut bien l'imaginer, ne passa pas, mais Frascini réussit quand même à réaliser l'Ecole polytechnique fédérale, une grande réussite, comme nous le savons.

Ce n'est qu'avec la Constitution de 1874 que la Confédération se voit attribuer la compétence « *de créer, outre l'école polytechnique existante, une université fédérale et d'autres établissements d'instruction supérieure ou de subventionner des établissements de ce genre* ». L'université fédérale n'a en réalité jamais été et n'est toujours pas à l'ordre du jour. Le Poly à la Confédération, les Universités aux Cantons, tel fut le choix d'alors, tel est le cadre valable aujourd'hui encore. Si on considère les résultats obtenus au cours de 150 années, on peut dire que cette recette typiquement helvétique a donné de bons résultats. L'implication des Cantons a permis une mobilisation locale optimale et une identification de la population dans son Université, comme le démontre très bien l'exemple de Neuchâtel. Les conditions socio-économiques se sont cependant profondément modifiées ; ce qu'on a appelé la démocratisation des études et la croissante mobilité des étudiants constituent des défis majeurs de notre temps. Le génie suisse du compromis et du maintien des équilibres subtils entre intérêts divers a tenu compte de cette évolution et si l'université reste bien une affaire cantonale, elle est de plus en plus conditionnée par un cadre fédéral, à travers un jeu raffiné d'instruments incitatifs. La Constitution de 1999 a été enrichie en 2006 d'une disposition qui établit notamment que « *la Confédération et les cantons veillent ensemble à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation* ». Aussi longtemps que les Cantons manifesteront leur engagement à soutenir et à développer leurs universités, la Confédération continuera certainement à assumer sa fonction, par ailleurs essentielle, d'appui, de stimulation et de coordination. Une fois encore, cette combinaison de compétences et de contributions entre la Confédération et les Cantons sont non seulement une spécificité de notre pays, mais également une des clefs du succès du modèle suisse.

Pour les petites universités les chances restent intactes, à condition de savoir faire des choix stratégiques avisés, de concentrer les moyens et les efforts en des domaines précis, ainsi que de la possibilité et l'aptitude de conclure des alliances avec d'autres institutions de formation, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Choisir implique aussi savoir renoncer, ce qui, nous le savons bien, n'est jamais facile. Je crois pouvoir affirmer que les instances universitaires neuchâteloises, avec l'appui des autorités politiques, ont fait preuve de sagesse et de sagacité. L'avenir de l'Université de Neuchâtel dépend aussi de la capacité du Canton à assainir ses finances. Des coupes financières inconsidérées dans le domaine universitaire risqueraient de causer des dommages graves et irréversibles en un moment particulièrement délicat de ce qu'il faut bien appeler la concurrence entre les universités et les espaces mondiaux de formation. Nous ne

doutons pas qu'une fois encore, les Neuchâtelois sauront comprendre l'importance de leur Université et lui manifester leur attachement. L'Université est, d'autre part, consciente de la gravité de la situation des finances publiques et de son devoir d'utiliser les ressources d'une façon optimale. Nous tous savons également que les retours en investissement dans le savoir sont, bien que difficiles à comptabiliser, de loin les plus rentables et les plus à même d'assurer le bien-être des futures générations.

L'Université est formation, mais c'est également recherche. Petit pays sans ressources naturelles, jouissant d'un haut degré de développement, la Suisse a dans la recherche l'atout majeur pour assurer la consolidation de sa position dans un monde toujours plus impitoyablement compétitif. Nos industries de pointe l'ont bien compris. La nouvelle est de ces derniers jours, c'est une entreprise suisse, Roche, qui a pris la première place mondiale dans les investissements pour la recherche, Novartis étant, elle aussi, dans le *top ten*. Dans ce domaine il existe une bonne collaboration entre le secteur privé et public, notamment avec les hautes écoles, une alliance qui a encore un important potentiel de développement et d'optimisation. Ici également, les équilibres sont délicats et doivent être préservés. La liberté de la recherche est fondamentale et son conditionnement par des facteurs économiques ou politiques dangereux. En une période où l'immédiateté du résultat semble compter de plus en plus, le risque est de délaisser l'effort à long terme, de privilégier la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale. Voilà pourquoi si je salue les synergies avec le secteur privé, je reste convaincu de l'importance primordiale de la recherche publique.

Je suis fier de présider le Conseil de l'Université de Neuchâtel, fier de succéder à mon ancienne collègue Mme Berger-Wildhaber et je me réjouis de collaborer avec les autorités universitaires et politiques, ainsi qu'avec le corps enseignant et les étudiants. Voltaire disait que « *L'Académie française est come l'Université : l'une et l'autre étaient nécessaires dans un temps d'ignorance* ». L'Université est, j'en suis convaincu, aujourd'hui indispensable si on veut avancer dans la voie du progrès.